



Appel d'offres privé
« Formations PSC1 »

A. Simon
-
05/01/2021

1 - Dénomination et adresse de l'acheteur :

ASEPT des Charentes
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES Cedex
tél : 05 46 97 53 02
fax : 05 46 92 56 21

2 - Personne représentant l'acheteur :

Monsieur le Responsable Administratif de l'ASEPT des Charentes

3 - Objet :

Réalisation de formations PSC1 selon le référentiel en vigueur :

- **10 formations sur site**
- **Chaque formation comprenant 10 personnes maximum.**

4 - Caractéristiques principales :

La prestation commandée comprend :

- **le coût relatif au temps de face à face pédagogique imposé par le référentiel PSC1,**
- **la remise de document pédagogique,**
- **la production d'une évaluation,**
- **le remboursement des indemnités kilométriques dont le taux devra être explicitement précisé dans la proposition du candidat.**

Les formations se dérouleront sur le **département de la Charente**. Les lieux définitifs seront transmis à l'opérateur retenu au moins 1 mois avant la date de la formation.

Le repas du midi est à la charge du formateur.

Le recrutement des participants, leur convocation ainsi que la réservation de la salle sont assurés par l'ASEPT.

Le nombre précis de formation sera communiqué par l'ASEPT au prestataire retenu, **au plus tard le 01 Février 2021**. La facturation sera réalisée, après chaque formation animée et après envoi de l'évaluation, dans un délai maximum de 30 jours

5 - Durée du marché :

L'attribution sera notifiée au plus tard le **29 Janvier 2021**. Le contrat prendra effet le **01/02/2021 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2021**.

6 - Forme :

Il s'agit d'un appel d'offres privé.

7 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous traitance et la co-traitance sont tolérées dans le cadre de ce marché.
Néanmoins, elles doivent faire l'objet **d'un accord préalable de l'ASEPT** (*les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits*).

8- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

- 1 : Prix global de la prestation (coef 5)
- 2 : Qualité de la prestation et notamment supports pédagogiques remis (coef 4)
- 3 : Modalités d'évaluation de la formation (coef 3)

9 - Renseignements administratifs et techniques :

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

ASEPT des Charentes
Responsable : Arnaud SIMON
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17100 SAINTES
Dossier suivi par Mme Alexandra FORGIT
Tél : 05.46.97.50.35 ou 05.46.97.53.02
courriel : contact@asept-charentes.fr

10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :

La date limite du dépôt de remise des offres est le **Mardi 26 janvier 2021 à 16h 45**.

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil du siège de l'ASEPT – Bâtiment de la MSA des Charentes – 1 Bd Vladimir à Saintes (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).
- Par courriel à l'adresse contact@asept-charentes.fr (la date et l'horaire de réception du courriel faisant foi)

Pour les dépôts par courrier, l'enveloppe extérieure portera l'adresse de l'ASEPT :

ASEPT des Charentes
PSC1 - A l'attention de Mme FORGIT Alexandra
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17100 SAINTES

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 04 Février 2021**.

11- Présentation des offres de candidature :

Chaque candidat devra présenter une offre globale qui inclura :

- le programme de la formation proposée et les documents qui seront remis aux stagiaires
- le montant global de la prestation de formation (face a face pédagogique et évaluation)
- le taux de remboursement des indemnités kilométriques

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

12- Justificatifs à produire par l'attributaire :

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat pressenti devra produire au plus tard à la date fixée par l'ASEPT, les documents suivants :

- les statuts et la déclaration en Préfecture s'il s'agit d'une association ou l'extrait Kbis,
- l'agrément en tant qu'organisme de formation,
- la liste des formateurs habilités à animer les formations PSC1 ainsi qu'une copie de leur diplôme.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

13- Délais de paiement :

Après acceptation du marché par l'ASEPT, réalisation par l'attributaire de la totalité de ses engagements contractuels et remise de sa facturation, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la facture.